



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑪ CH 682033 B5

⑤① Int. Cl.⁵: G 04 B 37/14
A 44 C 5/14

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ FASCICULE DU BREVET B5

Pièces techniques conformes au fascicule annexé de la demande no 682 033 G

⑳ Numéro de la demande: 1563/91

㉗ Titulaire(s):
GemWatch S.à r.l., St-Blaise

㉔ Date de dépôt: 27.05.1991

㉘ Demande publiée le: 15.07.1993

㉚ Fascicule de la demande
publiée le: 15.07.1993

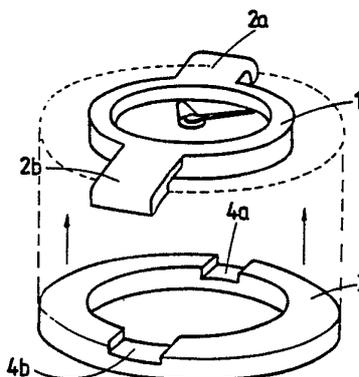
㉜ Brevet délivré le: 14.01.1994

㉞ Fascicule du brevet
publié le: 14.01.1994

㉝ Inventeur(s):
Humbert, Françoise-Joséphine (-Droz), Colombier
NE

⑤④ Dispositif d'ornement d'une boîte de montre bracelet.

⑤⑦ Une bague interchangeable (3) est prévue pour se fixer d'une manière amovible sur le boîtier (1) d'une montre bracelet, depuis la partie inférieure de celle-ci. Le diamètre intérieur de la bague (3) correspond au diamètre extérieur de la boîte et des moyens de fixation sont prévus pour retenir la bague ou la libérer des cornes (2a, 2b) de la boîte. La forme extérieure de la bague peut être quelconque, ce qui permet une grande variété d'aspects de la montre ainsi agrémentée, quel que soit le mode d'attache du bracelet à la boîte.





CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 682033 G A3

⑤ Int. Cl.⁵: G 04 B 37/14
A 44 C 5/14

Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DE LA DEMANDE** A3

⑳ Numéro de la demande: 1563/91

⑦ Requéran(t)s:
Françoise Humbert-Droz S.A., Colombier NE

㉒ Date de dépôt: 27.05.1991

⑦ Inventeur(s):
Humbert, Françoise-Joséphine (-Droz), Colombier NE

④ Demande publiée le: 15.07.1993

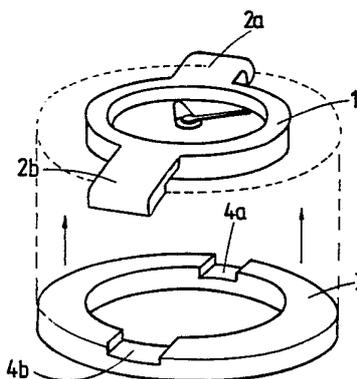
⑦ Mandataire:
Bugnion S.A., Genève-Champel

④ Fascicule de la demande
publiée le: 15.07.1993

⑤ Rapport de recherche au verso

⑤ Dispositif d'ornement d'une boîte de montre bracelet.

⑤ Une bague interchangeable (3) est prévue pour se fixer d'une manière amovible sur le boîtier (1) d'une montre bracelet, depuis la partie inférieure de celle-ci. Le diamètre intérieur de la bague (3) correspond au diamètre extérieur de la boîte et des moyens de fixation sont prévus pour retenir la bague ou la libérer des cornes (2a, 2b) de la boîte. La forme extérieure de la bague peut être quelconque, ce qui permet une grande variété d'aspects de la montre ainsi agrémentée, quel que soit le mode d'attache du bracelet à la boîte.





Bundesamt für geistiges Eigentum
Office fédéral de la propriété intellectuelle
Ufficio federale della proprietà intellettuale

RAPPORT DE RECHERCHE

Demande de brevet N°:

CH 156391
HO 15784

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée
X	GB-A-2 200 032 (TIMOS LIMITED) * page 3, ligne 6 - page 4, ligne 20; figure 2 * ---	1
X	CH-A-654 167 (CANDINO WATCH CO. AG.) * le document en entier * ---	1,2,8
X	CH-A-667 364 (REMY MONTAVON S.A.) * le document en entier * ---	1,2,5,8
A	EP-A-0 013 791 (KOLACZIA) * page 2, ligne 30 - page 5, ligne 7; figures 1-3 * ---	1,3,8
A	CH-A-332 892 (RAYVILLE S.A.) * figure 9 * ---	1,5
A	CH-A-321 194 (FABRIQUE DE BOITES LA CENTRALE) * page 1, ligne 32 - ligne 49; figures * ---	6
A	CH-D-1 202 569 (MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES GERMAIN SANGLARD S.A.) * colonne 2, ligne 31 - ligne 33; figures * ---	7
A	EP-A-0 294 320 (EPOQUE WATCH SA.) * colonne 4, ligne 34 - colonne 5, ligne 6 * ---	1,8
A	EP-A-0 268 839 (ETA SA FABRIQUES D'EBAUCHES) * abrégé * -----	8
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		G04B A44C
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur OEB
27 JANVIER 1992		
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
<p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		
<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

Description

La présente invention a pour objet un dispositif d'ornement d'une boîte de montre bracelet.

On connaît des boîtes de montre dont la lunette peut être agrémentée de bagues interchangeables, de différentes couleurs, montées amoviblement dans un logement de ladite lunette et qui sont retenues sur cette lunette simplement par clipsage. De tels dispositifs d'ornement, bien que permettant de modifier une partie de la couleur de la lunette, sont cependant limités par la forme de la bague qui doit épouser le logement prévu sur la lunette. En outre, la bague doit respecter des tolérances assez sévères pour pouvoir être montée facilement dans son logement.

Il a été également proposé de modifier l'aspect de boîtes de montres au moyen de bagues interchangeables se fixant de manière amovible en dessous de la boîte et de retenir la bague en place au moyen du bracelet coulissant parallèlement au fond de la boîte dans des attaches solidaires de celle-ci. Un tel moyen de retenue des bagues n'est cependant possible qu'avec ce type particulier de fixation d'un bracelet formé d'une seule pièce, pratiquement sous la boîte de montre, de sorte que celle-ci émerge fortement au-dessus du bracelet et du poignet portant la montre-bracelet.

La présente invention se propose de créer un dispositif d'ornement d'une boîte de montre-bracelet, indépendante du bracelet, comprenant une bague interchangeable qui se fixe de manière amovible en dessous de la boîte de montre, le diamètre intérieur de ladite bague correspondant approximativement au diamètre extérieur de ladite boîte de manière que celle-ci soit au moins partiellement enchâssée dans ladite bague, et des moyens de fixation de la bague sur la boîte, permettant non seulement un changement dans la couleur de la montre, mais offrant également des possibilités de modifier son aspect, de manière simple, efficace et économique.

A cet effet, le dispositif d'ornement selon l'invention est caractérisé par le fait que ces moyens de fixation comprennent au moins un élément mobile solide de l'une des parties, boîte ou bague, venant retenir en place l'autre partie.

L'avantage de ce dispositif est que la bague interchangeable peut avoir une multitude de formes variées, seul le diamètre intérieur de la bague devant respecter la dimension de la boîte de montre pour épouser son contour et permettre l'encastrement de celle-ci. Ainsi en partant, par exemple, d'une boîte de montre ronde, on peut transformer à volonté son aspect en montre carrée, rectangulaire, ovale, etc, au choix de l'utilisateur. Un autre avantage est que la bague étant montée à l'extérieur de la boîte, les tolérances d'exécution sont beaucoup moins sévères et cela permet en outre d'utiliser des matériaux variés, qu'il ne serait pas possible d'utiliser avec une fixation à cran de la bague. On peut notamment utiliser tous les matériaux cassants tels que la céramique, le verre, le granit, les pierres précieuses ou semi-précieuses, les métaux nobles tels que l'or, etc. Par ailleurs, la bague étant retenue non seulement par les moyens de fixation, mais également,

lorsqu'elle est portée, par le bras même de l'utilisateur, puisqu'elle est montée depuis le dessous de la montre, elle ne risque pas d'être perdue, quel que soit le mode d'attache du bracelet à la boîte.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, quelques formes d'exécution de l'invention.

La fig. 1 est une vue en perspective d'une première forme d'exécution d'une bague d'ornement en train d'être fixée sur une boîte de montre.

La fig. 2 est une coupe schématique 12H-6H de la fig. 1, avec le bracelet fixé aux cornes de la boîte.

Les fig. 3 à 5 illustrent schématiquement trois formes d'exécution possibles de la bague d'ornement.

Dans l'exemple représenté fig. 1, la boîte de montre 1 contenant un mouvement sans couronne, de forme arrondie, est munie de deux cornes 2a, 2b pour la fixation du bracelet. Une bague d'ornement 3 est prévue pour se fixer amoviblement en dessous de la boîte 1, dans le sens des flèches. A cet effet, le diamètre intérieur de la bague 3 correspond approximativement au diamètre extérieur de la boîte 1 et la bague est munie d'encoches 4a, 4b, diamétralement opposées permettant l'encastrement des cornes 2a, 2b de la boîte. L'épaisseur de la bague 3 correspond approximativement à celle de la boîte 1 de sorte que celle-ci se trouve pratiquement encastree dans la bague.

Sur la coupe représentée fig. 2 on peut voir les moyens de fixation de la bague sur le boîtier constitués dans cet exemple par deux languettes 5 diamétralement opposées, fixées d'une manière pivotante en dessous de la boîte 2. Ces languettes 5 peuvent avoir une forme rectangulaire, oblongue, semi-circulaire ou circulaire, et leur point de fixation et de pivotement sur le boîtier est excentré de manière à ce qu'elles ne dépassent pas le diamètre de la boîte dans la position de montage de la bague alors que dans la position de fixation de la bague sur le boîtier, elles dépassent dudit diamètre afin d'empêcher tout déplacement de la bague. Dans le but de ne pas gêner l'utilisateur, les languettes pourraient être montées dans des encoches formées sur la face inférieure de la boîte.

La bague d'ornement peut avoir une multitude de formes, ce qui permet de varier à volonté l'aspect de la montre. Sur la fig. 3 on a représenté une bague 10 en forme de pétales de fleurs. Sur la fig. 4, la bague 11 est munie de chiffres romains pour l'indication de l'heure. Sur la fig. 5, la boîte de montre est montée sur un bracelet métallique 12 et la bague 13 a une forme qui complète la géométrie du bracelet.

Il n'y a aucune limitation de la forme extérieure de la bague, la seule obligation étant que son diamètre intérieur corresponde au diamètre extérieur de la boîte. On peut ainsi prévoir des bagues de forme extérieure quelconque, carrée, ovale, rectangulaire, en laissant libre choix à l'imagination du créateur. Notamment, dans une application pour les montres d'enfant, la bague pourrait avoir la forme de personnages de dessins animés ou d'animaux favoris, etc.

Le matériau avec lequel est fabriquée cette bague peut aussi être quelconque et choisi à volonté

parmi les métaux précieux ou non, les pierres précieuses ou non, le granit, le verre, la céramique, les matières plastiques, le bois, ou également du cuir ou du tissu monté sur support métallique, des émaux, etc...

5

En partant d'une boîte de montre ronde, on peut ainsi varier son aspect à l'infini pour l'assortir au goût de la mode actuelle, aux vêtements ou à d'autres accessoires portés par l'utilisateur.

10

Revendications

1. Dispositif d'ornement d'une boîte de montre bracelet, comprenant une bague interchangeable qui se fixe de manière amovible en dessous de la boîte de montre, le diamètre intérieur de ladite bague correspondant approximativement au diamètre extérieur de ladite boîte de manière que celle-ci soit au moins partiellement enchâssée dans ladite bague, et des moyens de fixation de la bague sur la boîte, caractérisé par le fait que ces moyens de fixation comprennent au moins un élément mobile solidaire de l'une des parties, boîte ou bague, venant retenir en place l'autre partie.

15

20

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les moyens de fixation sont constitués par des languettes pivotantes fixées sous la boîte de montre.

25

3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'épaisseur de la bague correspond à l'épaisseur de la boîte et que la bague est munie d'encoches pour le passage des cornes d'attache au bracelet.

30

35

40

45

50

55

60

65

4

